
76^e session de l'Assemblée générale

Sixième Commission

Point 83 de l'ordre du jour

Crimes contre l'humanité (résolution 75/136)

Crimes against humanity (resolution 75/136)

Les crimes contre l'humanité figurent parmi les crimes les plus graves qui choquent la conscience de l'humanité. Personne ne le conteste. Dès lors, la prévention de ces crimes et leur répression sont essentielles. Elles contribuent à une paix durable. Des décennies après l'adoption des conventions traitant le génocide et les crimes de guerre, il n'existe toujours pas de convention universelle sur les crimes contre l'humanité. Nous avons maintenant l'opportunité de combler cette lacune. Il est de notre responsabilité de la saisir.

La recommandation de la Commission du droit international d'élaborer une convention sur la base du projet d'articles répond à un besoin. Nous soutenons pleinement cette recommandation. La convention

Il convient aussi de mettre en place un comité ad hoc doté d'un mandat clair et spécifique. Ce Comité permettrait d'examiner les éventuelles questions ouvertes et d'établir un processus de consultation adéquat.

La Sixième Commission porte une responsabilité dans le traitement des recommandations de la Commission du droit international. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de répondre à une lacune du droit international qui a des conséquences pour l'humanité. Notre Commission doit se montrer à la hauteur des enjeux : c'est une question de crédibilité et d'efficacité. La Commission du droit international a consulté les Etats membres sur son travail dès 2015. Nous avons reçu de sa part le projet final d'articles en 2019. La Suisse est convaincue que la Sixième Commission a les outils en main pour prendre une décision sur les modalités et le calendrier qui s'imposent dans le but de mettre en place un processus de négociation.

Madame la Présidente,

La lutte contre l'impunité est une priorité pour la Suisse. Nous invitons tous les Etats membres à se joindre à cet effort et à soutenir une résolution aussi concrète que possible.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Unofficial translation

Madam Chair,

It is undisputed that crimes against humanity are among the most serious crimes that shock the conscience of humanity. Preventing and punishing these crimes is therefore essential. It contributes to lasting peace. Decades after the adoption of conventions dealing with genocide and war crimes, there is still no universal convention on crimes against humanity. We now have the opportunity to fill this gap. It is our responsibility to seize it.

The recommendation of the International Law Commission to elaborate a convention on the basis of the draft articles meets a need. We fully support that recommendation. The convention will complement existing treaty law on international core crimes. Its universal value across legal systems and cultures will represent a

